



COMMUNE DE

VILLORSONNENS

ANNEXE AUX COMPTES

2025

A PUBLIER

**ANNEXE AUX COMPTES 2025****TABLE DES MATIERES**

Introduction.....	3
Règles régissant la présentation des comptes.....	4
Limites d'activation.....	4
Principes relatifs à la présentation des comptes.....	4
Tableau des flux de trésorerie.....	6
Etat du capital propre.....	7
Tableau des participations.....	8
Tableau des immobilisations.....	9
Engagements hors bilan.....	10
Indicateurs financiers.....	11

Introduction

La commune de Villorsonnens a introduit le MCH2 (modèle comptable harmonisé) dès le 01.01.2022, ce passage aux normes MCH2 a été une étape cruciale pour la Commune.

En premier lieu, le principe de « vérité du bilan » dénommé aussi « image fidèle du bilan » est essentiel et peut-être la plus importante des règles de mise en œuvre.

La Commune a réalisé la réévaluation de tous ses biens que ce soit :

- le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale (les immeubles de Villorsonnens composant le patrimoine financier font tous l'objet d'investissements déjà votés par l'assemblée communale. Ils ont été repris à leur valeur sous MCH1 et seront réévalués lorsque les travaux seront terminés).
- le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction du bien déprécié de sa valeur d'amortissement comptable en fonction de sa durée d'utilisation. L'amortissement des biens est linéaire.

Pour effectuer ces tâches, nous avons établi un inventaire matériel des biens de la collectivité depuis le 01.01.2002 au 31.12.2021.

De ce gros travail a été constituée une réserve de réévaluation qui doit être dissoute sur dix exercices comptables, soit la première tranche au 31.12.2022 et la dernière au 31.12.2031.

Cette nouvelle norme apporte une philosophie différente de l'interprétation du budget mais aussi du compte de résultats qui s'affiche à trois niveaux. Les règles sont strictes, lors de l'établissement du budget tous les montants supérieurs à la limite d'activation des investissements votée par le législatif doivent être inscrits dans le compte des investissements. Tous les dépassements budgétaires lors de l'établissement des comptes doivent faire l'objet d'une liste détaillée et, si les deux seuils de compétence votés par le législatif sont supérieurs, ils doivent faire l'objet d'une liste détaillée et les dépassements doivent être justifiés. Afin de respecter l'image fidèle, les amortissements supplémentaires sont interdits. En résumé, la Commune veillera à respecter le budget, les dépenses imprévues devraient attendre l'année suivante, sauf en cas d'urgence et d'absence de conséquences néfastes.

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2025 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Les comptes 2025 détaillés sont à votre disposition sur notre site internet www.villorsonnens.ch

Règles régissant la présentation des comptes

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Villorsonnens reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018
- Ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019
- Règlement des finances (RFin) de la commune de Villorsonnens du 22 septembre 2020
- Plan comptable harmonisé des collectivités publiques locales (MCH2)

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
• Classification par tâches	• Classification fonctionnelle
• Compte de fonctionnement	• Compte de résultats
• Engagements	• Capitaux de tiers
• Fortune nette	• Résultats cumulés des années précédentes
• Excédent de charges ou produits	• Résultat annuel

Limite d'activation

L'art. 3 du règlement des finances de la commune de Villorsonnens prévoit une limite d'activation des investissements de CHF 20'000. Cette limite a été appliquée dans les comptes 2025.

Principes relatifs à la présentation des comptes

La clôture des comptes de la Commune a été effectuée conformément aux règles régissant la présentation des comptes, ainsi qu'aux directives 01 à 13 du Service des Communes (Scm) du canton de Fribourg relatives au modèle comptable harmonisé MCH2. Ces normes se réfèrent au « Manuel comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus. Le principe est de fournir une image aussi fidèle que possible de la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la collectivité.

Patrimoine financier (PF)

Les actifs figurants dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au bilan à la valeur de reprise de MCH1 et seront réévaluées par une expertise dès la fin des travaux décidés en assemblée communale. L'ancienne école de Villargiroud a été réévaluée à fin 2025.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

Si une diminution durable de la valeur est prévisible sur un poste du patrimoine financier, la valeur portée au bilan sera réévaluée sans délai.

Le ducroire sur les débiteurs est calculé selon les mêmes règles que les années précédentes, soit un ducroire reporté de CHF 50'000. De plus, des pertes sur débiteurs sont passées en fin de chaque année après estimation des montants paraissant difficilement encaissables auprès des débiteurs douteux.

Patrimoine administratif (PA)

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation des tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication.

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. A1-1 de l'OFCO et la directive 04 du Scm. Les amortissements sont appliqués de manière linéaire et démarrent l'année suivant l'acquisition du bien.

Passifs

Les capitaux tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe.

Les mouvements sur le capital propre sont mentionnés dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les personnes physiques et morales ont été estimés de façon identique aux années antérieures :

- impôts sur années antérieures sur la base des facturations réelles en différence avec la prévision de la fin de l'année 2024 ainsi que le solde sur la base des acomptes pour les facturations à établir aux contribuables d'années antérieures encore non taxés
- impôts sur année fiscale en cours sur la base des acomptes 2025 facturés effectivement aux contribuables.

Flux de trésorerie

FLUX DE TRESORERIE			
Commune de :		Villorsonnens	
Exercice :		2025	2024
Comptes	Libellés	CHF	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
90	Clôture du compte de résultats	1 428 487.90	529 182.48
33	Amortissement du patrimoine administratif	602 283.42	587 247.54
34	Variation de stock	253 458.90	202 160.38
35	Attributions aux financements spéciaux	284 914.95	285 630.60
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	4 437.00	12 088.10
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-	-
366	Amortissements des subventions des investissements	-	-
466	Amortissements des subventions des investissements portées au passif	172 646.60	164 833.75
3690	Charges de transfert	-	-
4690	Produits de transfert	-	-
389	Attributions aux capitaux propres	-	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	266 629.70	266 629.70
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 871 972.97	958 509.07
ACTIVITÉS D'OPÉRATION			
101	Variation des créances	262 322.47	-295 860.52
102	Variation des placements financiers à court terme	-	-
104	Variation des actifs de régularisation	-160 434.11	131 492.97
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-	-
108	Variation du PF	-2 217 889.15	-1 911 220.30
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-	-
200	Variation des engagements courants	-180 597.00	-10 976.35
201	Variation des engagements financiers à court terme	-	-
204	Variation des passifs de régularisations	35 444.65	-4 970.15
205	Variation des provisions à court terme	2 140.00	16 303.00
208	Variation des provisions à long terme	-	-
209	Variation des financements spéciaux, fonds	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		-2 259 013.14	-2 075 231.35
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
690 / 590	Résultat du compte des investissements	349 356.85	695 981.15
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-349 356.85	-695 981.15
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
2060	Variation des hypothèques	-	-
2064	Variation des emprunts	1 673 600.00	2 228 772.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		1 673 600.00	2 228 772.00
VARIATION DE TRESORERIE		937 202.98	416 068.57
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN			
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	1 189 887.90	773 819.33
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	2 127 090.88	1 189 887.90
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		937 202.98	416 068.57

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS C :

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Commune/bourgeoisie/syndicat de :

Villorsonnens

Exercice :

2025

Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	3 499 731.42	Attributions aux FS, capitaux propres			284 914.95	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			4 437.00	2900	Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	3 780 209.37
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	1 013 592.13	35	Réserve eau potable équilibre du compte	80 238.55	45	Réserve eau potable maintien valeur	4 437.00	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	1 089 393.68		
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	2 298 821.44	35	Réserves eaux usées maintien valeur+équilibre compte	204 676.40	45		0.00	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	2 503 497.84		
29003	Financement spécial, élimination des déchets	187 317.85	35		0.00	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	187 317.85		
29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00	35		0.00	45		0.00	29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00		
29005	Autres 1	0.00	35		0.00	45		0.00	29005	Autres 1	0.00		
29006	Autres 2	0.00	35		0.00	45		0.00	29006	Autres 2	0.00		
29007	Autres 3	0.00	35		0.00	45		0.00	29007	Autres 3	0.00		
29008	Autres 4	0.00	35		0.00	45		0.00	29008	Autres 4	0.00		
29009	Autres 5	0.00	35		0.00	45		0.00	29009	Autres 5	0.00		

Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1 866 407.94	Attributions à la réserve liée au retraitement			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement			266 629.70	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1 599 778.24
29500	Patrimoine administratif, autres	1 866 407.94									29500	Patrimoine administratif, autres	1 599 778.24
29501	Approvisionnement en eau	0.00									29501	Approvisionnement en eau	0.00
29502	Traitement des eaux usées	0.00									29502	Traitement des eaux usées	0.00
29503	Gestion des déchets	0.00									29503	Gestion des déchets	0.00
29504	Entreprise électrique	0.00									29504	Entreprise électrique	0.00
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF			0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Prêt à court terme	0.00									29600	Prêt à court terme	0.00

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF		
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres			0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres			0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800	Autres capitaux propres	0.00	3898		0.00	4898		0.00	29800	Autres capitaux propres	0.00		
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	4 732 168.45			1 428 487.90			0.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	6 160 656.35		
29990	Compte général	4 732 168.45	29900	Excédent (+)	1 428 487.90	29900	Déficit (-)	0.00	29990	Compte général	6 160 656.35		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS E :		TABLEAU DES PARTICIPATIONS								
Commune de :		Villorsonnens						Exercice :		2025
Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques										
Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
Groupement de communes selon article 121 Lcom										
SAIDEF SA, construction et exploitation d'installations d'élimination de déchets		27 000 000.00	1055 actions à CHF 40.-			42 200.00	42 200.00	MCH2		

Comptabilité des immobilisations - 2025

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de	Amortissements cumulés au	Valeur au bilan au	Amortissement annuel planifié	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle
			31.12.2024	01.01.2025	2025				au 31.12.2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		32 697 471.68	-13 250 606.03	18 662 564.45	-600 549.62	0.00	0.00	0.00	18 846 316.03
1400	Terrains (bâti et non bâti)	195 430.30	0.00	195 430.30	0.00	0.00	0.00	69 993.65	265 423.95
1401	Routes et voies de communication	2 340 561.89	-875 717.53	1 464 844.36	-54 339.42	0.00	0.00	0.00	1 410 504.94
1402	Aménagement des cours d'eau	176 238.23	-105 062.89	71 175.34	-6 071.25	0.00	0.00	0.00	65 104.09
1403	Autres ouvrages de génie civil	10 102 691.76	-2 430 148.59	7 672 543.17	-117 462.65	0.00	0.00	95 633.80	7 650 714.32
1404	Bâtiments	16 810 316.25	-8 189 482.89	8 620 833.36	-403 520.05	0.00	0.00	28 319.05	8 245 632.36
1405	Forêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1406	Biens meubles	383 654.94	-325 598.47	58 056.47	-19 156.25	0.00	0.00	0.00	38 900.22
1407	Immobilisations corp. en cours	2 688 578.31	-1 324 595.66	579 681.45	0.00	0.00	0.00	-193 946.50	1 170 036.15
1409	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		207 770.99	-77 753.95	114 790.89	-1 733.80	0.00	0.00	0.00	128 283.24
1420	Logiciels	32 087.39	-32 087.35	0.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.04
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1427	Immobilisations incorp. en cours	73 946.60	0.00	58 720.45	0.00	0.00	0.00	0.00	73 946.60
1429	Autres immobilisations incorporelles	17 338.00	-3 467.60	13 870.40	-1 733.80	0.00	0.00	0.00	12 136.60
1441-1447	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1451-1458	Participations	84 399.00	-42 199.00	42 200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	42 200.00
1460-1469	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		4 316 025.40	0.00	4 316 025.40	0.00	2 217 889.15	0.00	0.00	6 533 914.55
1080	Terrains non bâtis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1084	Bâtiments	4 316 025.40	0.00	4 316 025.40	0.00	2 217 889.15	0.00	0.00	6 533 914.55
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-10 584 556.28	5 934 420.20	-4 650 136.08	172 646.60	0.00	0.00	-450 170.50	-4 927 659.98
2068	Subventions d'investissement passif	-10 584 556.28	5 934 420.20	-4 650 136.08	172 646.60	0.00	0.00	-450 170.50	-4 927 659.98

Liste des engagements conditionnels ou des garanties
(art. 56 let. d RELCo)

Villorsonnens, le
 25.02.2026

LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN au 31.12.2024 AU 31.12.2025

Association du Cycle d'orientation de la Glâne

3 959 505.45 3 705 175.25

Réseau santé de la Glâne

2 842 192.20 2 811 021.10

AEGN

307 578.00 283 932.00

7 109 275.65 6 800 128.35

Soit une diminution de la dette de :

-309 147.30

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

	ENGAGEMENTS HORS BILAN	
	AVEC	SANS
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	207.5%	55.88%

Valeurs indicatives : *(paramétrées pour des totaux sans engagement hors bilan)* 

- < 100% bon
- 100% – 150% suffisant
- > 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

2. DEGRE D'AUTOFINANCEMENT	536%
-----------------------------------	-------------

Valeurs indicatives :

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

- Haute conjoncture : > 100%
- Cas normal : 80 -100%
- Récession : 50 – 80%"

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

3. PART DES CHARGES D'INTERETS	2%
---------------------------------------	-----------

Valeurs indicatives :

- 0% – 4% bon
- 4% – 9% suffisant
- > 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AVEC

SANS

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS**239%****157%**

Valeurs indicatives : *(paramétrées pour des totaux sans engagement hors bilan)*

- < 50% très bon
- 50% – 100% bon
- 100% – 150% moyen
- 150% – 200% mauvais
- > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS**12%**

Valeurs indicatives :

- < 10% effort d'investissement faible
- 10% – 20% effort d'investissement moyen
- 20% – 30% effort d'investissement élevé
- > 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE**7%**

Valeurs indicatives :

- < 5% charge faible
- 5% – 15% charge acceptable
- > 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AVEC

SANS

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS**5 842.07****1 573.32**

Valeurs indicatives : *(paramétrées pour des totaux sans engagement hors bilan)*

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. Ce montant est élevé en raison de l'important montant investi dans les travaux du PIEP et des anciennes écoles entre 2022 et 2025.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT**23%**

Valeurs indicatives :

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. Notre taux moyen signifie que nos revenus sont correspondants au financement de nos investissements.